

Règlement et modalités de la TOMBOLA :

- Tombola gratuite organisée par la commune de Replonges.
- Valeur minimale de 10 euros par ticket gagnant, à utiliser chez le commerçant mentionné pour un achat d'une valeur supérieure ou égale à la valeur du gain.
- Un seul ticket utilisable par achat.
- Ticket non remboursable, non échangeable, numéroté.
- Aucune monnaie ne sera rendue.
- Date limite d'utilisation fixée au 30/04/2021.

- Règlement de la tombola déposé chez Maître CHEUZEVILLE, huissier de justice, 29, route de Pont de Veyle à REPLONGES (01750).